

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.997
22 septembre 2005

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPTIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 22 septembre 2005, à 10 h 15

Président: M. Felix CALDERÓN (Pérou)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je déclare ouverte la 997^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour la présente séance plénière l'Ambassadeur de la République de Corée, M. Park In-kook, et le représentant de la Turquie, M. Esenli Murat. Comme il est de coutume, je ferai pour ma part quelques observations finales avant la clôture de la session de 2005 de la Conférence.

Avant de donner la parole aux orateurs inscrits, je veux accueillir chaleureusement parmi nous l'Ambassadeur Danzannorov Boldbaatar, qui vient de prendre le poste de représentant de la Mongolie à la Conférence. Je saisis cette occasion pour l'assurer de notre entière coopération et de tout notre appui dans l'accomplissement de ses nouvelles fonctions.

Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur de la République de Corée, M. Park In-kook.

M. PARK (République de Corée) (traduit de l'anglais): Je tiens à vous exprimer, ainsi qu'au secrétariat, toute ma reconnaissance pour les efforts inlassables que vous avez déployés en vue de relancer les travaux de la Conférence pendant la présidence péruvienne.

Je voudrais aujourd'hui vous faire part, à vous tous, des résultats de la quatrième série des pourparlers à six qui se sont tenus à Beijing. Lundi dernier, les six parties aux pourparlers sont parvenues à adopter une déclaration commune dans laquelle sont énoncés les principes et lignes directrices d'un règlement pacifique de la question nucléaire de la République populaire démocratique de Corée. Je vais vous résumer les principaux points de la déclaration commune.

Premièrement – point le plus important –, la République populaire démocratique de Corée s'est engagée à renoncer à toutes armes nucléaires et à tous programmes nucléaires en cours, ainsi qu'à réintégrer rapidement le TNP en soumettant de nouveau ses installations aux garanties à l'AIEA.

Deuxièmement, les six parties ont réaffirmé à l'unanimité que les pourparlers auxquels elles participaient avaient pour but la dénucléarisation pacifique et vérifiable de la péninsule coréenne. À cet égard, elles sont convenues que les accords consignés dans la Déclaration conjointe de 1992 sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne devaient être respectés et appliqués.

Troisièmement, la République populaire démocratique de Corée a déclaré qu'elle avait le droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, ce qu'ont accepté les autres parties, qui sont convenues d'examiner en temps voulu la question de la fourniture d'un réacteur à eau ordinaire à la République populaire démocratique de Corée.

Quatrièmement, la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique ont pris l'engagement de respecter la souveraineté l'un de l'autre, de coexister dans un esprit de paix et d'entreprendre de normaliser leurs relations eu égard à leurs politiques bilatérales respectives. En outre, la République populaire démocratique de Corée et le Japon ont pris l'engagement d'entreprendre de normaliser leurs relations en application de la Déclaration de Pyongyang.

(M. Park, République de Corée)

Cinquièmement, enfin, les cinq parties aux pourparlers se sont déclarées prêtes à fournir à la République populaire démocratique de Corée une aide dans le domaine de l'énergie. En outre, la République de Corée a maintenu sa proposition du 12 juillet 2005 concernant la fourniture d'électricité, à raison de 2 millions de kilowatts, à la République populaire démocratique de Corée.

Le Gouvernement de la République de Corée compte que cette déclaration commune conduira à des progrès tangibles non seulement en ce qui concerne la question nucléaire, mais aussi dans la voie de l'instauration d'une paix durable dans la péninsule coréenne et au-delà.

Le Président Roh Moo-hyun a hautement apprécié les efforts déployés par toutes les autres parties, en particulier la Chine, pays hôte des pourparlers. Comme par le passé, le Gouvernement de la République de Corée consentira des efforts constants et loyaux sur le plan diplomatique en vue d'un règlement définitif de la question nucléaire et de l'instauration d'une paix permanente dans la péninsule.

Je suis certain que les accords intervenus contribueront aussi à un nouveau renforcement du régime de non-prolifération nucléaire et à la réalisation de notre objectif commun, qui est de rendre le monde plus sûr et plus prospère.

Je prie le secrétariat de bien vouloir faire distribuer aux États membres le texte intégral de la Déclaration commune et de la présente intervention comme document officiel de la Conférence.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie vivement l'Ambassadeur de la République de Corée, M. Park In-kook, de ces nouvelles très réjouissantes. Nous félicitons les six pays concernés des énormes efforts de coopération qu'ils ont déployés en vue de trouver une solution que tous puissent accepter et qui devraient, en définitive, renforcer la sécurité dans cette sous-région importante qu'est la péninsule coréenne. Nous sommes tous très heureux – je crois pouvoir parler au nom de tous les États représentés ici – de ces progrès significatifs, et nous avons la certitude que la paix perdurera dans la péninsule coréenne.

Comme l'a demandé l'Ambassadeur de la République de Corée, le texte de la déclaration considérée, comme celui de l'intervention qu'il vient de faire, sera distribué comme document officiel de la Conférence.

Je donne à présent la parole au représentant de la Turquie.

M. ESENLI (Turquie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous adresser, au nom de la délégation turque à la Conférence du désarmement, nos félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence et de vous assurer de notre entière confiance dans vos talents de diplomate, votre sage direction, ainsi que votre esprit actif et sincère. Vous pourrez compter sur l'appui de la délégation turque pendant votre présidence. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour vous remercier, ainsi que le secrétariat, du projet de rapport de la Conférence, qui nous paraît équilibré.

(M. Esenli, Turquie)

J'ai demandé la parole afin d'exposer de nouveau la position de mon pays sur la question importante de l'élargissement de la composition de la Conférence. Comme la délégation turque l'a indiqué précédemment, nous partons du principe que l'élargissement de la Conférence revêt une réelle importance. Le paragraphe 2 du Règlement intérieur de la Conférence dispose que la composition de l'organe sera revue périodiquement. Cette question a été examinée le 22 août 2002, en séance plénière officielle. Les conclusions du Rapporteur spécial pour cette question, l'ancien Ambassadeur de Bulgarie, M. Dimiter Tzantchev, sont consignées avec précision dans les comptes rendus des séances de la Conférence. La question a ensuite été débattue lors d'une séance informelle, le 2 septembre 2003, au cours de l'examen du projet de rapport de la Conférence pour 2003.

Malheureusement, la Conférence du désarmement ne parvient pas à convenir d'un programme de travail depuis 1998. Il est précisément fait état de cette situation au paragraphe 12 du projet de rapport. Afin d'éviter à la Conférence de devoir ajouter dans son rapport pour 2005 la mention d'un autre fait peu réjouissant, nous souhaiterions qu'il soit dit que la Conférence devrait poursuivre ses efforts pour sortir de l'impasse, puis entreprendre de régler la question de sa composition au cas par cas, eu égard à des critères auxquels répondraient un certain nombre d'États candidats à l'adhésion.

Puisque je suis sur le point d'achever mon tour de service ici à Genève, je voudrais faire mes adieux à mes amis et collègues. Cela a été pour moi un grand honneur et un plaisir tout particulier que de participer aux travaux de la Conférence, et je dois avouer que j'ai beaucoup appris en assistant au nom de mon pays aux séances du meilleur cercle de la ville. En toute modestie, je tire satisfaction de ma participation aux efforts issus d'une réflexion approfondie et novatrice en vue de débloquer les travaux de la Conférence. La situation ici rappelle l'atelier d'un forgeron dont les réserves de charbon diminueraient. Pour que la Conférence soit à la hauteur des acquis enregistrés dans le passé et réponde à l'attente de la communauté internationale dans son ensemble, il faudrait raviver les flammes de la forge, afin de pouvoir à nouveau façonner de nos glaives des instruments de labour.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie vivement le représentant de la Turquie d'avoir rappelé aux États représentés ici l'existence de cette question importante qu'est l'élargissement de la composition de la Conférence. Je le remercie également des paroles qu'il a eues à l'égard de la présidence et lui adresse nos meilleurs vœux de succès dans le poste auquel ne manquera pas de l'affecter son gouvernement.

Je crois que le représentant de la République populaire démocratique de Corée demande la parole. Je la lui donne.

M. AN (République populaire démocratique de Corée) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, ma délégation voudrait donner à la Conférence un bref aperçu des résultats de la quatrième série des pourparlers à six.

La seconde partie de la quatrième série des pourparlers à six sur la question nucléaire opposant la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis s'est achevée le 19 septembre. Ces pourparlers, qui ont débuté à l'initiative de la République populaire

(M. An, République populaire démocratique de Corée)

démocratique de Corée en août 2003, ont été convoqués plusieurs fois au cours des deux dernières années. Ils ont toutefois mis longtemps à porter leurs fruits en raison des positions opposées prises par les parties concernées. Pour notre part, nous avons abordé les pourparlers dans un esprit de magnanimité, de patience et de sincérité, en partant de la juste position de principe qu'il fallait à tout prix réaliser l'objectif général de la dénucléarisation de la péninsule. Nous avons ainsi enfin réussi à surmonter toutes les difficultés, ce qui a permis d'adopter une déclaration commune d'«engagements verbaux».

La déclaration commune reflète la position que nous avons toujours maintenue en ce qui concerne le règlement de la question nucléaire opposant la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis, en même temps que les engagements des États-Unis et de la République de Corée quant à la dénucléarisation de l'ensemble de la péninsule coréenne.

Les six parties sont convenues de prendre dans les jours à venir des mesures en vue d'appliquer harmonieusement et graduellement les points arrêtés dans la déclaration commune, suivant le principe de l'action réciproque.

Ainsi qu'il est indiqué dans la déclaration commune, nous rejoindrons le TNP et signerons un accord de garanties avec l'AIEA, auquel nous nous conformerons dès que les États-Unis nous auront fourni des réacteurs à eau ordinaire, qui offriront une base matérielle sur laquelle bâtir la confiance.

Comme nous l'avons maintes fois affirmé, nous n'aurons nul besoin ne serait-ce que d'une seule arme nucléaire si les relations entre notre pays et les États-Unis se normalisent, si une confiance bilatérale voit peu à peu le jour et si nous ne sommes plus exposés à la menace d'une attaque nucléaire des États-Unis.

Ce qui importe au plus haut point, c'est que les États-Unis fournissent au plus vite des réacteurs à eau ordinaire à la République populaire démocratique de Corée, en gage de la reconnaissance matérielle des activités nucléaires pacifiques de notre pays.

Nous verrons à l'usage comment sera appliqué l'accord d'action réciproque.

La délégation de la République populaire démocratique de Corée demande que le texte de son intervention et de la déclaration commune adoptée à l'issue des pourparlers à six soit distribué comme document officiel de la Conférence du désarmement.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie vivement le représentant de la République populaire démocratique de Corée et le félicite à son tour, comme je crois toutes les délégations ici présentes, de l'effort consenti par son pays, qui est le reflet d'une bonne volonté et d'une ferme intention d'instaurer la paix dans une sous-région importante du monde. Quelque autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Ce n'est pas le cas.

Je souhaiterais à présent vous inviter à officialiser l'accord provisoire intervenu lors des séances plénières informelles qui ont été consacrées au projet de rapport annuel, tel qu'il figure dans le document CD/WP.539, et qu'il convient de lire conjointement avec les modifications

(Le Président)

reproduites dans le document CD/WP.539/Amend.1. Puisque, grâce à la coopération des délégations ici présentes, nous avons pu procéder à un examen très détaillé, paragraphe par paragraphe, du projet de rapport lors des séances informelles du jeudi 15 septembre et du lundi 19 septembre et, puisque nous avons également examiné toutes les modifications qu'il était proposé d'apporter à ce projet, nous passerons directement à l'adoption formelle de notre projet de rapport annuel dans son ensemble et tel qu'il a été modifié, sans en reprendre l'examen paragraphe par paragraphe ou chapitre par chapitre.

À cet égard, je tiens à souligner que tous les blancs laissés dans le projet de rapport, notamment ceux qui ont trait au nombre de séances ou au jour de l'adoption du rapport, seront remplis par le secrétariat. En outre, la mention de tous documents soumis au secrétariat avant l'adoption du rapport, y compris des déclarations dont la publication a été demandée aujourd'hui, sera ajoutée aux listes de documents, dans la section appropriée.

Puis-je considérer que le projet de rapport annuel de la Conférence du désarmement dans son intégralité, tel qu'il figure dans le document CD/WP.539, avec les modifications contenues dans le document CD/WP.539/Amend.1, est adopté?

Il en est ainsi décidé.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Le secrétariat publiera dès que possible le rapport dans toutes les langues officielles en tant que document officiel de la Conférence du désarmement.

Une délégation souhaiterait-elle prendre la parole à ce stade? L'Ambassadeur du Japon demande la parole. Je la lui donne.

M. MINE (Japon) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, la présente séance plénière étant la dernière de la session de 2005, je viens un peu tardivement vous féliciter de votre accession à la présidence et vous assurer de l'appui sans réserve de la délégation japonaise pendant le reste de votre mandat. Je veux aussi vous féliciter de votre direction compétente, sous laquelle nous avons adopté le rapport de la Conférence pour 2005.

Nous n'avons pu enregistrer de progrès tangibles en 2005 au sein de la Conférence, en dépit des diverses initiatives prises par les présidents de l'organe et des délégations d'États membres, à commencer par le document de réflexion soumis par l'ancien Président, M. Chris Sanders, dont se sont inspirés les présidents qui lui ont succédé.

Je dois avouer, Monsieur le Président, que votre propre initiative m'a pris un peu de court, car nous étions très peu au fait de vos intentions pour votre mandat. Si nous avions été informés à l'avance de votre plan de travail et avions eu ainsi plus de temps pour réfléchir à votre proposition au cours de la session, nous aurions peut-être pu y répondre d'une manière plus constructive.

(M. Mine, Japon)

Il n'en demeure pas moins que nous avons beaucoup avancé à la Conférence du désarmement depuis janvier dernier, encore que, comme l'ont fait observer un certain nombre de délégations d'États membres il y a deux jours, nous ne soyons nullement au bout de nos peines. Bien que la proposition du Président n'ait pas suscité un plus large appui après son examen préliminaire, j'ai le sincère espoir que les observations faites à son sujet seront exploitées d'une manière constructive, aux fins de nos futurs travaux.

Monsieur le Président, il reste encore quelques temps avant que vous ne remettiez la présidence à votre successeur. Mon prédécesseur, l'Ambassadrice Inoguchi, qui est aujourd'hui membre de la Diète, s'était employée à tirer tout le profit possible de l'intersession afin d'étoffer autant que possible ce dont la Conférence était saisie. Nous avons la certitude que vous aussi profiterez de ces semaines pour étudier à fond les possibilités qui s'offrent d'adopter un programme de travail consensuel, sur la base des progrès faits à ce jour à la Conférence. Sur ce, j'encourage toutes les délégations à faire des efforts constructifs pour que la Conférence puisse avancer.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie l'Ambassadeur du Japon pour son intervention. Une autre délégation souhaite-elle prendre la parole? Ce n'est pas le cas. Avant que nous ne concluons nos travaux pour 2005, qu'il me soit permis de faire quelques observations finales.

Je veux commencer par vous remercier tous – délégations, ambassadeurs et représentants – de votre coopération résolue et opportune ainsi que de votre bonne volonté, grâce auxquelles la Conférence a pu adopter sans de grosses difficultés son projet de rapport pour 2005. Il y a là un motif de satisfaction, car nous y décelons la ferme volonté de tous les États représentés ici de continuer à aller de l'avant.

Je veux saisir cette occasion pour remercier le Secrétaire général de la Conférence, M. Sergei Ordzhonikidze, ainsi que le Secrétaire général adjoint, l'Ambassadeur Román-Morey, de même que tout le secrétariat, y compris les traducteurs et les interprètes, pour le professionnalisme, le sens des responsabilités et l'efficacité dont ils ont fait preuve et sans lesquels il aurait été très difficile à la Conférence de conclure ses travaux avec succès.

Si «succès» il y a, celui-ci reste modeste, car c'est sans doute une piètre consolation que nous offre un rapport final dans lequel force nous est de constater que, une fois encore, la Conférence n'a pas pu trouver de formule consensuelle qui lui permette d'adopter un programme de travail. Ce défaut, qui ne parle pas en faveur de la Conférence, diminue donc notre satisfaction. Comme l'Ambassadeur Rodríguez, Président de la Conférence, l'a dit si bien le 1^{er} septembre, nous devons nous garder du risque de devoir célébrer tristement le dixième anniversaire d'une absence de programme de travail.

Je comprends la surprise de certaines délégations, peut-être déroutées par certaines façons de faire. Toutefois, il faut reconnaître en toute honnêteté que, dès janvier 2005, une dynamique nouvelle a vu le jour à la Conférence du désarmement grâce aux efforts très louables qu'a déployés l'Ambassadeur des Pays-Bas, M. Sanders. Les efforts qu'il a consentis dans l'espoir de trouver une formule de compromis concernant le programme de travail, de même que l'idée qu'il

(Le Président)

a eue, appuyée par le Secrétaire général, d'inviter les Ministres des affaires étrangères à venir prendre la parole à la Conférence, ont sans aucun doute eu pour effet de relancer les efforts faits à la Conférence en vue de parvenir à un consensus sur un programme de travail.

En accédant à son tour à la présidence, la délégation péruvienne se devait absolument de tirer profit de cette impulsion nouvelle, que les présidents successifs ont su exploiter avec beaucoup de sagesse, depuis le mois de janvier. Par conséquent, si surprise il y a, c'est que 2005 a été une année prometteuse en ceci qu'une dynamique nouvelle et renouvelée a vu le jour, grâce à la volonté de toutes les délégations de résoudre le problème qui est à la base de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence. À l'évidence – j'en conviens avec l'Ambassadeur du Japon –, en étant si courte, la durée du mandat des présidents successifs suscite certaines contraintes de temps. Si le mandat du Président était plus long, il serait peut-être possible de disposer de plus de temps pour des consultations.

Pour notre part, la négociation et l'adoption du projet de rapport annuel, en sus des tâches habituelles de la présidence, n'ont fait qu'ajouter aux pressions auxquelles la délégation péruvienne a dû faire face. C'est la raison pour laquelle cette dernière a agi avec une certaine précipitation. Toutefois, comme je l'ai précisé à la précédente séance plénière, rien de ce qui se passe ici n'est nouveau, rien de ce qui y est envisagé aujourd'hui n'est totalement inattendu. Cela fait près de neuf ans que nous y travaillons et nous ne faisons que tourner en rond. Nous nous efforçons de trouver des points de convergence entre les délégations, car il est de règle ici de respecter les positions nationales et les priorités que les États se sont fixées, et c'est sur la base de ce respect mutuel que nous devons nous employer à dégager des points de convergence – je ne parle pas d'une identité des vues, car lorsque les positions nationales sont solides, des concessions s'imposent sans doute, dans un esprit de souplesse raisonnablement acceptable.

De la sorte, cette action de la présidence s'inscrit dans cette dynamique nouvelle, qui est apparue en janvier dernier et qui, en définitive, se situe dans le droit fil de ce qui a été entrepris précédemment – je vous renvoie à la proposition de l'Ambassadeur Amorim et à la proposition des cinq Ambassadeurs. En d'autres termes, il y a concertation entre le Président en exercice et ceux qui l'ont précédé à ce poste, dans le cas qui nous occupe, mais aussi les délégations qui, sans être à la présidence, s'attachent activement à trouver une solution consensuelle. C'est toujours dans ce but, c'est-à-dire de continuer à s'employer avec courage à trouver une formule de compromis sur un programme de travail, que le Président poursuivra les consultations au cours de l'intersession, à New York. Bien entendu, il le fera en étroite coordination avec le Président entrant, l'Ambassadeur de Pologne. Il s'agira d'une entreprise aussi bien bilatérale que multilatérale qui prendra en considération tout ce qui a été débattu et examiné à la Conférence du désarmement, car une formule consensuelle n'appartient pas à un seul, mais à chacun en particulier.

Par conséquent, sur la base de ces consultations informelles, que d'ailleurs vous avez aussi demandées au paragraphe 37 du rapport de la Conférence pour 2005, le Président convoquera le 13 décembre, s'il le juge nécessaire, une réunion ouverte à tous les États afin de communiquer les résultats de ces consultations et de présenter toutes recommandations qui en découleraient. Encore une fois, cela se fera en étroite coordination avec le Président entrant, l'Ambassadeur de Pologne.

(Le Président)

Avant de lever la séance, je tiens à adresser à toutes les délégations et à tous leurs membres mes meilleurs vœux pour leurs travaux futurs. En outre, je vous informe que la prochaine séance plénière de la Conférence se tiendra le 23 janvier 2006 et que les représentants des États membres dont le nom suit présideront la Conférence l'année prochaine: la Pologne, du 23 janvier au 17 février; la République de Corée, du 20 février au 17 mars; la Roumanie, du 20 mars au 20 mai; la Fédération de Russie, du 29 mai au 23 juin; le Sénégal, du 26 juin au 18 août; et la Slovaquie, du 21 août au 15 septembre 2006.

C'est donc avec l'espoir que les délégations conserveront en 2006 le même enthousiasme et le même esprit de coopération et de bonne volonté que je prononce la clôture de la session de 2005 de la Conférence du désarmement.

La séance est levée à 10 h 45.
